

ACTE DE CESSION DE CREANCES PROFESSIONNELLES

Prêt n° 00534310126-8314750

soumis aux articles L. 313-23 à L. 313-34 du Code
monétaire et financier

A l'attention de **LA SOCIETE FINANCIERE DE LA NEF**, Immeuble Woopa - 8 Avenue des
Canuts - CS 60032 - 69517 VAULX-EN-VELIN Cedex (N° SIREN 339 799 116)

Initiative Citoyenne pour une Energie Alternative

société coopérative d'intérêt collectif par actions simplifiée, inscrite au registre du
commerce et des sociétés sous le n° 822 429 486, ayant son siège social : 815 La
Pyrénéenne, LE PROLOGUE - 31670 LABEGE, représentée par Mr GARDETTE Jean-Paul en
qualité de Président déclare par la présente, céder à la Société Financière de la NEF, dans le
cadre de la convention cadre concernant la cession de créances professionnelles prévue par la
loi 81-1 du 2/1/81 modifiée qu'il reconnaît avoir signée par ailleurs, la créance qu'il détient et
qui présente les caractéristiques suivantes :

- établissement de crédit bénéficiaire : **LA SOCIETE FINANCIERE DE LA NEF**,
Société anonyme coopérative financière à capital variable, inscrite au RCS de Lyon
sous le n°339 799 116, ayant son siège social 8 avenue des Canuts, 69 517 Vaulx-en-
Velin CEDEX

- Nature des créances cédées : Contrat d'achat EDF

- Référence : BTA

- Adresse de l'installation de production :
70 Impasse du Stade
31870 LAGARDELLE SUR LEZE

- Débiteur cédé : EDF - Direction des services partagés
CSP AOA et DA des obligations d'achat
TSA 10295
94962 CRETEIL CEDEX

- Montant :

- Modalités de versement : par virement direct sur le compte

Code Établissement	Code Guichet	N° de Compte	Clé RIB
21570	00001	00534310140	91

IBAN FR76 2157 0000 0100 5343 1014 091
BIC STFEFR21XXX

Transmettre ce document en original à **LA SOCIETE FINANCIERE DE LA NEF**, 8 AVENUE DES
CANUTS, CS 60032, 69517 VAULX-EN-VELIN CEDEX

Fait àle.....

SIGNATURE DU CEDANT précédé de la mention manuscrite "**Lu et approuvé. Bon pour
cession de créance**"

Initiative Citoyenne pour une Energie Alternative,
Représentant habilité (nom et qualité)

*Lu et approuvé - Bon pour cession de
créance -*

*Jean-Paul Gardette
Président*

NOTE : Le client doit impérativement faire précéder sa signature de la mention manuscrite
suivante "**Lu et approuvé. Bon pour cession de créance**".